

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 4 juin 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard BRAMOULLÉ - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Yves VIDAL - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Gérard GAZAY représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR 005-9955/21/BM

■ Approbation d'une convention de mandat d'études pour la réhabilitation et la création d'immobiliers d'entreprises sur la Zone d'Aménagement Concerté du Petit Arbois MET 21/19275/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Géré par la Métropole Aix-Marseille Provence, le Technopôle de l'Arbois est le premier Technopôle de France dédié à l'environnement.

Le Technopôle de l'Arbois est une opération dédiée à l'accueil et l'accompagnement de chercheurs, d'étudiants, d'entrepreneurs et de structures d'aide à l'innovation (comme les Pôles de compétitivité), dont l'activité porte pour chacun sur le thème de la protection de l'environnement.

En 2021, le Technopôle compte plus d'une centaine d'organismes implantés sur le site, parmi eux : 11 laboratoires publics de recherche, 7 plateformes technologiques (dont 5 labellisées Equipement d'excellence), l'Ecole Doctorale « Sciences de l'environnement » et le Master « Science de l'environnement terrestre » d'Aix-Marseille Université, mais aussi 91 entreprises innovantes réparties au sein de la Pépinière #Cleantech (44 Startups) et au sein des 10 hôtels d'entreprises pour les plus développées, et enfin, les structures d'aide à l'innovation, comme les Pôles de compétitivité Capenergies, Safe Cluster et Ea éco-entreprises.

Ainsi, quotidiennement, ce sont 1800 personnes qui fréquentent le site.

Depuis les premières réhabilitations de bâtiments de l'ancien sanatorium, les besoins en immobilier des entreprises ont notablement évolué ; tant sur le type d'activité (de prestations intellectuelles vers de la petite fabrication) que sur la capacité de celles-ci à faire face à un besoin en locaux inhérents à leur évolution rapide.

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 23 juin 2021

L'objectif du Technopôle consiste à accompagner chacune d'entre elles dans ses objectifs de croissance en leur proposant un immobilier adapté à chaque étape de leur évolution.

Un besoin existe déjà et plusieurs entreprises, déjà présentes sur le site, sont contraintes dans leurs développements faute de locaux adaptés.

Afin d'accroître sa réactivité face à la demande, la Métropole souhaite s'appuyer sur les compétences de la SPLA « Pays d'Aix Territoires » en lui confiant un mandat d'études par convention.

Celui-ci s'inscrit dans un mandat d'aménagement prévu à l'article L.300-3 du Code de l'urbanisme qui permet de confier des missions spécifiques à un mandataire au nom et pour le compte du mandant. Ce dernier conserve ses prérogatives de maître d'ouvrage et notamment la définition du programme des travaux et le contrôle de leur exécution.

La convention de mandat prévoit la réalisation de l'ensemble des études préalables pour la réalisation de 3 bâtiments neufs d'environ 1000 m² chacun et la réhabilitation de la pépinière centrale #Cleantech de 1400 m².

Pour cela, le mandataire se verra confier les missions de préparation, passation et d'exécution des marchés publics au nom et pour le compte de la Métropole, en vue de préciser les conditions juridiques, techniques, financières et environnementales nécessaires à la réalisation de ces projets.

Le coût global des études confiées à la SPLA Pays d'Aix Territoires hors rémunération du mandataire est évalué à 121 000 € HT soit 145 200 € TTC.

La rémunération de la SPLA Pays d'Aix Territoires pour l'exécution de sa mission est fixée à la somme globale et forfaitaire de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC.

Les modalités d'exécution de cette prestation sont déclinées dans la convention de mandat ci-jointe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;
- Le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 300-3 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°FB 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 27 mai 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 23 juin 2021

Considérant

- Qu'il convient de confier à la SPLA Pays d'Aix Territoires un mandat d'études pour la réalisation de l'ensemble des études préalables à l'opération de construction de trois bâtiments neufs et de réhabilitation de la pépinière centrale sur le site du Technopôle de l'Arbois et de conclure avec la SPLA Pays d'Aix Territoires une convention de mandat.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de mandat à conclure avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour la réalisation des études de programmation d'immobilier d'entreprises en vue de la construction de trois bâtiments neufs et de la réhabilitation de la pépinière d'entreprises Cleantech sur le site du Technopôle de l'Arbois pour un montant évalué à 121 000 euros HT soit 145 200 euros TTC, hors rémunération du mandataire fixée à la somme globale et forfaitaire de 30 000 euros HT soit 36 000 euros TTC, ci-annexée.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer cette convention de mandat d'études avec la SPLA Pays d'Aix Territoires et tout document y afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section d'investissement : opération budgétaire 4581162904, Nature 4581, Fonction 61, autorisation de programme DI9047.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY